



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 16

Réunion du mardi 02 novembre 2021

Présents : M. DENIS, M. ORTUNO, M. JEREMIASCH, M. LAWSON, M. DJELLAL, M. HAMZA, M. GODEFROY.

Assistent : M. MAURY, M. FLEURY

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

VILLABE – GYMNASSE DU BRAS DE FER – NNI 91 659 99 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Installation visitée par MM. BOISNOIR et GAUVIN, membre de la C.D.T.I.S. du district 91, le 05/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 05/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 05/10/2031.

CRETEIL – GYMNASSE ISSAURAT – NNI 94 028 99 02

Cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 20/07/2021.

La Commission a échangé sur les aménagements à faire pour pouvoir classer ce gymnase.

Le dossier de classement est mis en attente.

1.2. Confirmations de niveau de classement

LE CHESNAY ROCQUENCOURT – STADE MICHAUX – NNI 78 158 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 24/09/2019.

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 29/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 11/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 29/10/2021
- PV CDS mentionnant la capacité d'accueil

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 02/11/2031, sous réserve de la levée des non-conformités mentionnées dans le rapport de visite transmis à la ville.

CHEVILLY LA RUE – PARC DES SPORTS N°1 – NNI 94 021 01 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 24/09/2019.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 13/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 02/03/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 13/10/2021
- PV CDS mentionnant la capacité d'accueil

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 02/11/2031.

MEUDON – STADE JEAN MELKONIAN – NNI 92 048 05 01

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2021.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 29/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 15/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 29/10/2021
- AOP
- Test in-situ du 07/09/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 02/11/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

MONTFERMEIL – STADE HENRI VIDAL N°1 – NNI 93 047 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 24/09/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 29/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 29/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 256 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/11/2023.

DEUIL LA BARRE – STADE JEAN BOUIN N°1 – NNI 95 197 01 01

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du district 95, le 05/02/2020.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 05/02/2020.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 199 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.80.
- Facteur d'uniformité : 0.70.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/02/2022.

MEAUX – STADE ALBERTO CORAZZA N°1 – NNI 77 284 01 01

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 26/11/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 02/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 02/11/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 311 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51.
- Facteur d'uniformité : 0.67.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/11/2023.

PANTIN – STADE MARCEL CERDAN N°2 – NNI 93 055 03 02

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 13/10/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BEDUER, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 28/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 28/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 159 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41.
- Facteur d'uniformité : 0.61.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/11/2023.

STAINS – STADE ROLAND WATEL – NNI 93 072 02 01

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 28/11/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BEDUER, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 19/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 19/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 130 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.31.
- Facteur d'uniformité : 0.48.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 02/11/2023.

COUBRON – STADE RAYMOND ROUSSEAU N°2 – NNI 93 015 01 02

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E7 jusqu'au 31/05/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BAUDUIN, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 01/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 01/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 160 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.

- Facteur d'uniformité : 0.63.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/11/2023.

LE BLANC MESNIL – COMPLEXE SPORTIF PAUL ELUARD N°1 – NNI 93 007 02 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 14/05/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HORMI, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 29/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 29/09/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 164 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44.
- Facteur d'uniformité : 0.69.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/11/2023.

LES LILAS – PARC DES SPORTS N°2 – NNI 93 045 01 02

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 26/11/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HORMI, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 14/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 14/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 153 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.62.
- Facteur d'uniformité : 0.80.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/11/2023.

NEUILLY PLAISANCE – STADE MUNICIPAL N°3 – NNI 93 049 01 03

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 21/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 21/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 152 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41.
- Facteur d'uniformité : 0.68.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/11/2023.

VAUJOURS – STADE JULES FERRY – NNI 93 074 02 01

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 03/03/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du district 93, le 07/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 07/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 174 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42.
- Facteur d'uniformité : 0.73.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 02/11/2023.

NANTEUIL LES MEAUX – COMPLEXE SPORTIF DES BRUYERES N°2 – NNI 77 330 01 02

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 11/10/2021.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 11/10/2020.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 318 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54.
- Facteur d'uniformité : 0.69.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 02/11/2023.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

MONTREUIL – STADE ROBERT LEGROS N°1 – NNI 93 048 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 19/06/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 28/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 28/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 365 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.72.
- Facteur d'uniformité : 0.86.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 26/10/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

ST OUEN – STADE BAUER – NNI 93 070 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 21/12/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 20/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 20/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 539 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.37.
- Facteur d'uniformité : 0.53.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/11/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

VILLEMOMBLE – STADE GEORGES POMPIDOU – NNI 93 077 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 29/10/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 13/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 13/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 401 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.57.
- Facteur d'uniformité : 0.73.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/11/2022.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.